

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
05 AVRIL 2018

DATE d'AFFICHAGE
16 AVRIL 2018

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice : 37
Présents : 31
Votants : 35

L'an deux mille dix-huit,
le 10 avril à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle de la Michochène à Noyal-Muzillac en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel CRIAUD, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etai^{ent} Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY.

Etai^{ent} Absents Excusés : Mmes Emmanuelle GONCALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Bruno LE BORGNE, - Pierre PRAT, - Jean-Pierre PRUNALT, - Mme Maryvonne TATARD.

Mme Emmanuelle GONCALVES donne pouvoir à M. Joël BOURRIGAUD
Mme Bernadette GRIGNON donne pouvoir à M. Bernard AUDRAN
M. Jean-Pierre PRUNALT donne pouvoir à Mme Christine SAVARY
Mme Maryvonne TATARD donne pouvoir à M. Patrick BEILLON

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Jean-Marie LABESSE a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°52-2018 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PARC D'ACTIVITES CORNE DU CERF A ARZAL-
CESSION DE FONCIER AU PROFIT DE M. DAMIEN LE PAGE POUR LE COMPTE DE L'ENTREPRISE
LE PAGE MENUISERIE**

M. Michel CRIAUD, Vice-président en charge du développement économique, rappelle que, par délibération n° 59-2017 en date du 9 mai 2017, le Conseil Communautaire a approuvé la vente, au profit de M. Damien LE PAGE, pour le compte de l'entreprise LE PAGE MENUISERIE, du lot n° 6, sur le Parc d'Activités de la Corne du Cerf à ARZAL, correspondant aux parcelles cadastrées section A n° 1 317 pour partie et section A n° 1 236 pour partie, dans l'attente du bornage définitif, au prix de 32 € HT le m².

Le document d'arpentage fixe la superficie totale du lot n°6, correspondant aux parcelles cadastrées section A n° 1 320 et A n° 1 318, pour une surface totale à 1 210 m², soit un prix total de 38 720 € HT représentant un prix de 46 464 € TTC.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a l'unanimité :

- **APPROUVE** la cession du lot n°6, correspondant aux parcelles cadastrées A n° 1 320 et A n° 1 318, pour une surface totale à 1 210 m², viabilisé de tous les réseaux, au profit de M. Damien LE PAGE, pour le compte de l'entreprise LE PAGE MENUISERIE, au prix de 38 720 € HT, soit un prix total de 46 464 € TTC aux conditions exposées préalablement,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents et autorisations nécessaires à la réalisation de cette vente.

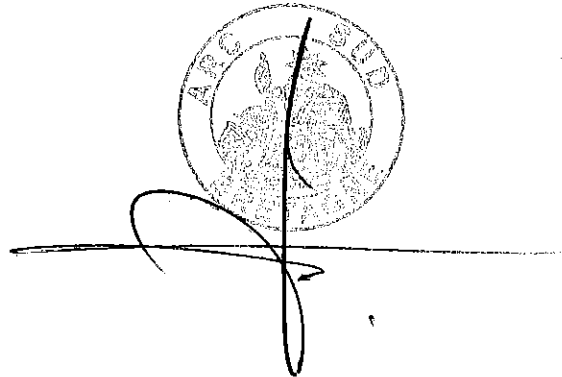
Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 13/04/18

Pour le Président empêché,

Le 1^{er} Vice-Président,

Michel CRIAUD

The image shows a handwritten signature in black ink, which is a stylized, cursive script. The signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'ARC MULLAC' around the perimeter and a central emblem featuring a tree and a building. The signature is written across the stamp and extends to the left and right.